



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **29 avril 2024** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #5 - Daniel Poirier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 45 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

24-04-149

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE
- 4 - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN MÉNAGÉ
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24-04-150

3 - ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE la rétrocaveuse de la municipalité actuelle nécessite des réparations substantielles;

ATTENDU QUE le conseiller a étudié des options de remplacement (location ou achat) ou de réparation, en collaboration avec le comité d'infrastructure, de bâtiment et terrain ainsi que l'inspecteur de voirie.



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le comité d'infrastructure, de bâtiment et terrain recommande le remplacement de la rétrocaveuse;

ATTENDU QUE le conseil a vérifié auprès du trésorier la disponibilité des fonds pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées pour l'achat d'une rétrocaveuse;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de "zone machinerie inc." au prix de 68 985\$, taxes incluses pour l'acquisition de la rétrocaveuse usagée de marque John Deer 310SK ayant pour numéro de série 1T0310SKVEE258962.

DE financer cette dépense à même le fonds de roulement, amorti sur 5 ans, soit :

Année fiscale	2025	2026	2027	2028	2029
Montants	12 598,50\$	12 598,50\$	12 598,50\$	12 598,50\$	12 598,50\$

QUE le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, est autorisé à faire les dépenses nécessaires pour l'immatriculation, l'assurance et le transport du véhicule acheté. Il est aussi autorisé à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente résolution, et ce pour et au nom de la municipalité de Nantes.

24-04-151

4 - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN MÉNAGÉ

À l'unanimité des élus présents, le point est retiré.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question de l'assistance.

24-04-152


6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire